Conseil de la Nation
Huronne-Wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Village des Hurons, Wendake
Québec, Canada G0A 4V0

227 M

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUEBEC

POUR LA NATION HURONNE-WENDAT

Par: ***Max "Oné-Onti" Gros-Louis,*** Grand chef

Novembre 1990

Téléphone (418) 843-3767 Fax (418) 842-1108

Avant-propos

Avant de vous exposer le point de vue de la *nation huronne-wendat* concernant l'avenir politique et constitutionnel du Québec, permettez-moi de faire quelques mises au point s'avérant nécessaires dans le contexte politique général que nous sommes tous et toutes appelés à analyser, Autochtones vivant au Canada, Autochtones vivant au Québec, Québécois et Canadiens.

Je veux vous indiquer que je parle ici simplement, mais avec fierté, au nom de la *nation huronne-wendat* et il ne faudrait pas penser que je détiens un mandat m'autorisant à représenter l'ensemble des Indiens du Québec. Ceci dit, il est évident que plusieurs de mes propos et suggestions peuvent être lus de façon plus large, dans la mesure où la vision de notre nation rejoint celle de nos frères et soeurs des autres nations autochtones.

Nous avons vécu dernièrement une situation de crise majeure qui n'a laissé personne indifférent, ni chez mon peuple, ni chez nos amis Québécois et Canadiens.

> **Cette crise a ébranlé la structure même des relations entre nos sociétés et fait apparaître l'urgence d'élaborer une nouvelle alliance entre nos peuples.**

Votre commission représente un moment unique de réflexion sur l'avenir du Québec et de ses relations avec le Canada.

En ce sens, les autorités politiques du Québec ont jugé bon de nommer des représentants d'à peu près tous les milieux sociaux à une commission dont le mandat est d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec.

> **Certains ont jugé que nous, les Autochtones, les premiers habitants de ce pays, ceux qui vous ont accueillis, soignés, nourris, transportés et guidés dans notre pays, nous ne sommes pas assez importants**

pour occuper 1/36 ième des sièges prévus pour des personnes qui vont recommander une solution d'avenir pour le Québec.

Je me demande sérieusement si tous ont compris l'essence des droits des Autochtones depuis 1534 et particulièrement depuis l'été1990! Vous me permettrez d'en douter!

Ah! Oui! Je sais que nous avons le droit, comme les autres minorités ethniques, et à condition que les honorables commissaires y consentent, de présenter, devant vous, nos considérations et que vous pourrez juger si vous en ferez un accueil brillant ou un enterrement de première classe!

Vous conviendrez avec moi qu'il n'y a aucune gloire, ni honneur, ni gaîté de coeur, à être ici dans cette conjoncture! Je crois que les Québécois devraient en avoir honte comme je sais que plusieurs commissaires ont honte de cette situation.

Ceci dit, vous êtes des Québécois et vous représentez une bonne partie des Québécois, or nous, Hurons-Wendat, ressentons la nécessité de parler aux Québécois.

Nous avons un message important à transmettre et vous nous permettrez, dans la cadre des objectifs de votre commission, de le faire.

Les Hurons-Wendat

Je ne voudrais pas vous faire une longue description de ce qu'est mon peuple et de l'histoire de nos relations. Laissez-moi cependant vous souligner que nous avons toujours eu, historiquement, d'étroites relations avec nos voisins. Nous avons longtemps été le centre du commerce international entre Autochtones au coeur du continent nord américain, nous avons accueilli, à l'embouchure du St-Laurent, à la porte d'entrée de notre territoire, les premiers européens à la recherche d'un nouveau continent, nous avons établi

avec vos ancêtres et le vieux continent un important et fructueux négoce, nous nous sommes mutuellement entraidés et secourus lors des grandes épreuves, des épidémies et des guerres qui ont suivi; nos fils et nos filles ont marié vos filles et vos fils, et depuis longtemps déjà, les membres du peuple et de la nation huron-wendat vivent paisiblement sur le bord de la rivière Kabir-Kouba près de Québec.

Dans cette histoire, vous retrouverez cependant des constantes.

> **Notre peuple s'est toujours considéré comme un peuple autochtone possédant des droits ancestraux et sa souveraineté dans la gestion de ses affaires; il a toujours refusé de s'assimiler à un melting-pot canadien ou québécois et de disparaître comme peuple; il a toujours maintenu la fierté de sa culture, de ses traditions et de son héritage malgré les difficultés inhérentes à un environnement social majoritairement non-Indien; il a toujours maintenu des relations étroites avec les autres nations autochtones du Canada et d'Amérique; il a toujours ressenti un puissant sentiment d'appartenance à la grande famille autochtone et il a toujours essayé de maintenir des relations de bon voisinage avec les Québécois, ses amis.**

Aujourd'hui encore, nous refusons l'assimilation, prônons la coexistence et souhaitons de tout notre coeur préciser les éléments de cohabitation qui semblent faire problème.

A titre d'exemple, nous fournissons déjà dans notre communauté quelques centaines d'emplois à des non-Indiens qui sont heureux que notre développement leur permette de gagner leur vie. Il est important aussi de savoir que beaucoup de Hurons-Wendat travaillent en dehors de la communauté et contribuent tout autant que les autres Québécois à la facture fédérale et provinciale des programmes et services.

Nous avons récemment amorcé certaines collaborations dans le domaine de la gestion de territoire et de la faune et nous aborderons bientôt des discussions majeures concernant l'application de nos droits dans certains territoires. Nous devrons, ensemble, d'égal à égal, tenir compte de la protection de la faune, de la flore, des habitats, et de l'environnement, mais aussi de nos droits traditionnels et des intérêts des Québécois dans ces mêmes territoires. Le succès de cette entreprise dépendra essentiellement de l'ouverture d'esprit des partenaires et de la volonté politique des gouvernements de traiter avec notre peuple de façon sérieuse, sans attendre qu'une cour quelconque ne leur rappelle leurs responsabilités.

Travaillons, dès maintenant, ensemble dans un esprit d'équité et de justice pour nos peuples.

Nous ne sommes pas contre le développement du Québec et nous ne sommes pas contre l'autonomie du Québec; cela vous concerne en premier lieu et c'est notre souhait le plus cher que vous y parveniez, si c'est cela que veut le peuple québecois; mais nous n'accepterons jamais que ce développement ou cette autonomie se fasse à l'encontre de notre propre développement et autonomie.

La fleur de lys ne pourra s'épanouir à l'ombre de nos tombes et le monument du Québec ne pourra s'ériger sur les ghettos autochtones. C'est contrenature et immoral.

Que le Québec le veuille ou non, l'avenir ne pourra se faire en oubliant les Autochtones qui vivent au Québec et soyez assurés que nous serons là, nous les Hurons-Wendat et sûrement aussi nos amis des autres premières nations du Québec, pour vous le rappeler. Nos nations continueront de vivre au Québec, à côté et avec les Québécois.

Les gouvernements ont eu tendance depuis un certain temps à nous classifier avec les étiquettes d'Indien conventionné, d'Indien non-conventionné,

d'Indien sans statut, d'Indien avec statut, d'Indiens qui ont des droits ancestraux, d'Indiens qui n'en ont pas, d'Indiens riches et d'Indiens pauvres, d'Indiens urbanisés et d'Indiens "ruraux", de traditionnalistes et de modernistes, et plus récemment de radicaux et de modérés.

Cet étiquetage ne va nulle part et nous ne règlerons rien avec ces distinctions.

> **Il y a les peuples autochtones, il y a le peuple huron-wendat, nous sommes un et notre droit est un droit collectif.**

Une minorité ethnique !

Permettez-moi de démysthifier ce que certains de nos plus brillants politiciens semblent identifier comme le nouveau statut des Autochtones du Québec.

J'ai un énorme respect pour les différentes minorités ethniques et culturelles qui viennent ajouter à la richesse collective et à la productivité du Québec, et loin de moi l'idée qu'il ne faille pas leur accorder la plus grande considération.

Cependant, l'attitude et la mentalité de ceux et celles qui imaginent que nos droits de premiers habitants de ce pays sont à confondre avec les obligations qui incombent aux immigrants qui choisissent de quitter leur patrie d'origine et de s'établir chez nous me laissent songeur quant à leur envergure sociale et politique.

Il s'agit sans doute là d'une perspective à la hauteur de la déception du projet de société de certains et du principe du plus bas commun dénominateur recherché pour des projets de nos sociétés qui sont fondamentalement similaires.

Je tiens à vous dire que cette approche ne nous mène nulle part ailleurs que devant un mur des lamentations car c'est là faire montre d'un mépris total de l'histoire et des traités signés entre nos peuples et surtout d'une ignorance

complète de nos revendications du dernier siècle. On s'expose dans ces circonstances à la honte des Québécois dans l'opinion publique étrangère concernant le traitement fait aux droits autochtones, à l'impatience d'une génération qui se lassera sans doute d'attendre des résultats qui ne sont pas évidents et à une incompréhension mutuelle conduisant à un état de fait proche de celui de l'été.

Nos droits ne sont pas ceux d'une minorité ethnique ou culturelle venant d'un autre pays, ils sont ceux des premiers habitants de ce pays, ceux qui se rattachent à notre territoire national.

Cherchons donc ensemble des issues plus intelligentes, productives et libératrices.

La reconnaissance de nos droits

Une approche qui consisterait à discuter strictement sur la base de nos besoins actuels et des besoins des Québécois et non sur nos droits ne pourrait résulter que dans la dominance et le poids du plus grand nombre; il s'agirait là d'une approche trop facile qui sentirait la duperie.

Nos droits ont été à plusieurs reprises reconnus au cours de l'histoire et nous ne pouvons, un bon matin, faire fi de cette réalité. Vous savez mieux que moi que votre société est une société de droit et que notre philosophie autochtone, qui nous habite encore, doit être reconnue dans un système où ce qui n'est pas légal est illégal ou n'existe pas.

N'attendez donc pas d'autres jugements Malouf, Sparrow ou Sioui pour imaginer avec nous un système politique adéquat et respectueux de nos droits collectifs, de nos droits de peuple.

Le Québec de demain devra avec maturité assumer les droits qui nous ont été légués dans le passé et chercher positivement leur épanouissement moderne.

Nous ne voulons pas travailler contre le Québec, au contraire, nous voulons cependant travailler pour nous et nous espérons que personne ne nous en fera grief.

Nous avons toujours discuté d'égal à égal avec la Couronne française et la Couronne anglaise et , aujourd'hui et tant qu'il n'y aura pas de changements constitutionnels en ce sens, le lieu qui perpétue la légitimité de ces couronnes est la Couronne fédérale du Canada. Il ne faut pas vous étonner de constater que notre interlocuteur principal est Ottawa, responsable de la question autochtone en vertu de l'article 91(24) de la Constitution canadienne et fiduciaire de nos intérêts.

Nous savons bien que les provinces ont juridiction sur les terres, les ressources et qu'elles légifèrent dans les grands secteurs de la vie en société. Nous sommes prêts en tout temps à nous asseoir et à discuter avec le Québec, mais en aucun cas nous ne le ferons pour diminuer notre propre souveraineté ou nos droits, ou pour nier la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral et surtout pas pour nous faire imposer unilatéralement l'ensemble de la juridiction de la province et ses lois d'application générale. Nous sommes cependant disposés en tout temps à harmoniser notre légitimité avec celle du Québec.

Le Québec n'a pas moralement le droit de nous refuser le même type de relation qu'il recherche pour lui-même.

Pour les mêmes raisons, vous comprendrez nos réticences à nous faire enfermer et "réduire" par la logique et les prérogatives des villes, des municipalités régionales de comté, des zones d'exploitation contrôlées, des pourvoiries et de toutes les sous-autorités publiques ou privées contraignantes à qui le Québec a délégué sa propre autorité. Nous ne pourrions qu'y diluer nos droits et peut-être y perdre notre âme. Vous nous comprenez sûrement.

Nous ne voulons pas cependant vous cacher notre projet de société, nous voulons que vous reconnaissiez notre autonomie. Nous aurons des ajustements à faire et nous savons que nous ne pourrons demain matin assumer toutes les dimensions de cette autonomie car nous sommes un petit nombre et nos ressources sont limitées; cependant nous le ferons par étape. Nous devons sortir de notre situation de dépendance et assumer nos responsabilités mais, dans la mesure ou nous posséderons les ressources nécessaires pour le faire.

Nous ne voulons pas être obligés, à chaque morceau d'autonomie que nous voudrons assumer, de déclarer une guerre digne des dernières décennies de l'épopée Québec-Ottawa.

Le Québec doit revoir son attitude globale nous concernant, affirmer une nette volonté politique dans la reconnaissance aux Autochtones de la souveraineté que celui-ci cherche pour lui-même, et dépasser les beaux principes qu'il a déjà mis de l'avant.

N'ayons pas peur, non plus, d'envisager certaines avenues dégagées dans certains traités modernes canadiens, dans des déclarations comme celles qu'a fait récemment à ce sujet M. Bob Rae en Ontario, dans l'exemple des droits reconnus à certaines nations autochtones aux Etats-Unis et même dans certains exemples comme ceux du Groënland, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Sans vouloir importer les solutions d'ailleurs, nous y trouverons probablement une inspiration positive.

En conclusion

Il nous faut ensemble définir un contrat social et ce n'est pas par les préjugés, la méfiance, la vengeance et l'ignorance que nous y parviendrons. Nous devons donner le coup de barre nécessaire au redressement de nos relations, particulièrement au lendemain des événements de cet été.

Comme porte-parole de ma nation, je tente, depuis au moins vingt-ans (25) ans, d'expliquer ce message sur différentes tribunes, au Québec, au Canada et à l'étranger. Je crois bien que je mourrai avec ce message car il vient de mon

coeur et du plus profond de mon être et de mon histoire. Mais ne vous y trompez pas car après-moi viennent des plus jeunes qui portent essentiellement le même message et nous sauverions beaucoup de temps et d'énergie à le comprendre dès maintenant.

Le Québec doit maintenant aborder de front et à visière levée la reconnaissance claire et franche du droit de notre peuple.

Nous sommes prêt à en discuter avec tous nos partenaires.

Permettez-moi, enfin, de vous confier le dernier élément de notre message:

Vous aurez beau mettre en place toutes les commissions, conférences et forums imaginables et voter ou recommander toutes les chartes, lois, motions, règlements ou décrets que vous pourrez souhaiter pour vous donner bonne conscience, cela sera vain s'il n'y a derrière cela une sincère volonté politique de rendre justice à la question autochtone.

Max "Oné-Onti" Gros-Louis Grand chef